Un discours qui fera époque

La vraie question qui se pose aux électeurs de Dorchester

Discours de l'Honorable M. Blondin à Ste-Rose

Un discours qui fera époque

La vraie question qui se pose aux électeurs de Dorchester

Discours de l'Honorable M. Blondin à Ste-Rose

TOUT LE PAYS PROTESTE

Ce n'est pas ma seule voix qui s'élève pour protester aujourd'hui, mais c'est celle de tout un peuple uni depuis deux ans pour la défense de sa liberté et de sa vie qui s'élève avec la mienne, avec la nôtre, pour crier :—Crime et trahison, comme l'ont crié eux-mêmes les libéraux chaque fois qu'à travers ces deux années d'épreuve ils ont cru pouvoir soupçonner chez nous, les conservateurs, l'intention d'en appeler nous-mêmes au peuple.

IL FAUT L'UNION JUSQU'AU BOUT

L'heure est solennelle et le sort du monde civilisé pèse dans la balance. Contre la barbarie érigée en système et en empire, les nations chrétiennes se sont dressées au cri lancé par l'Allemagne que l'Evangile d'amour est une fausseté et que la force prime le droit et elles ont proclamé au monde

que jusqu'au bout elles lutteront pour le maintien d'une civilisation que le Christ a apporté sur la terre et que l'Allemagne veut faire disparaître.

QUEBEC PARTICULIEREMENT MENACE

Avec les nations chrétiennes, et dès la première heure nous nous sommes levés d'un bout du Dominion à l'autre pour prendre notre part dans cette croisade nouvelle. Comme elles, notre pays est également menacé, autant que toutes les autres , la province de Québec est menacée, et Québec plus menacé que les autres, et laissez-moi dire toute ma pensée, plus que tout autre la province de Québec et la race française sont menacées, car si la défaite des alliés devait être terrible pour tous, leur victoire **sans nous** Canadiens-français serait notre mort politique et notre déshonneur éternel.

PAS DE REVOLUTION

M. Cannon vous a dit, et ses orateurs répètent: "Assez de cette guerre". En conséquence un verdict contre M. Sévigny serait, n'allons pas nous y tromper, un verdict contre la cause sacrée des alliés,—contre l'action splendide du peuple canadien dans cette guerre.—Un tel verdict serait une approbation de la cause de l'Allemagne, une négation de la foi canadienne; un défi à la confédération, et une profession de neutralité qui nous déshonorerait devant l'univers.—C'est à ce danger terrible pour nous-mêmes Canadiens-français que nous exposerait aujourd'hui la doctrine prêchée par monsieur Cannon si elle pouvait être suivie,—Que dis-je !—non pas suivie mais seulement écoutée sans protestation dans la province de Québec. C'est contre ce danger que nous sommes ici pour lutter contre monsieur Cannon et nous sommes venus lui dire qu'il ne lui appartient pas de venir en ce moment solennel souiller l'honneur d'une race qui n'a jamais forfait. Et,—soyons francs et démasquons jusqu'au bout la pensée

de ce révolté,—si c'est une révolution qu'il veut commencer dont il veut prendre la conduite, pour jeter la province de Québec en armes contre les autres provinces, je suis venu lui dire avec l'autorité de toutes les voix les plus respectables que l'armée qu'il pourrait lever ainsi ne serait qu'une armée de rénégats et de malheureux.

FRANCE ET ANGLETERRE

Messieurs, ce que nous défendons de plus cher dans la lutte actuelle c'est notre part des institutions britanniques. La France nous est chère, jamais nous ne fûmes plus fiers de l'appeler notre mère. Elle est le cerveau de notre cerveau, le cœur de notre cœur, la prunelle de notre œil, et si elle disparaissait nous sentons que nous perdrions ce que nous avons de plus cher et qu'avec elle disparaitrait la lumière du monde. Nous sommes heureux de combattre pour elle, mais c'est surtout, d'abord, et avant tout, pour la Grande-Bretagne par contre pour nous-mêmes, que nous nous battons. Dès les premiers jours de la Colonie, l'Angleterre nous a donné des libertés inconnues jusqu'alors, et pour lesquelles nos pères se montrèrent reconnaissants en se battant pour elle dès que son drapeau fut attaqué, et s'il survint par la suite des révoltes, ce n'est pas contre elle et son tribunal de justice, mais c'est contre des agitateurs comme monsieur Cannon que les balles des coloniaux furent dirigées.—Il n'a pas manqué, dans le passé d'agitateurs qui ont, comme monsieur Cannon, aujourd'hui, poussé nos pères à la révolte pour les abandonner au dernier moment, et les renier ensuite à jamais.—C'est de ceux-là que Chapleau, dont j'ai répété les mots, parlait quand il disait qu'à l'abri du drapeau britannique on a dans le [illegible] agité bien des passions, comme monsieur Cannon veut le [illegible] aujourd'hui, et que, sous la conduite d'agitateurs comme lui, si ce drapeau reçut l'outrage des balles dans une guerre fratricide, c'est toujours du tribunal de l'Angleterre, c'est toujours du haut tribunal de cet empire que nous défendons aujourd'hui

que les uns et les autres ont reçu la loi rémédiant à leurs griefs ou encore les droits politiques les plus entiers.

OU EST NOTRE SAUVEGARDE ?

Quand des gens comme monsieur Cannon, nous auront exposés à tous les attentats possibles c'est encore dans la constitution qui nous régit et que protège l'Empire Britannique que nous trouverons sauvegarde et protection.

Oui, dans le passé nous avons toujours trouvé auprès des autorités britanniques et dans la constitution des grands défenseurs ainsi que des arguments de défense, mais où les prendrions-nous et qui osera se dresser pour nous défendre devant ce tribunal, si nous répondions aux appels incendiaires de monsieur Cannon vers la révolte, et ce qui est encore mille fois pire, si nous répondions à ses appels vers la lâcheté et l'oubli du plus grand et du plus pressant devoir que nous commande l'heure présente.

Oui, qui nous défendrait si nous allions renier la constitution qui nous régit et l'empire qui nous protège et quel nom d'infamie lèguerions-nous à nos enfants ?

NOTRE LUTTE POUR LA LIBERTÉ

Défendre la liberté de son frère, c'est défendre le Droit dans le monde, c'est défendre sa propre liberté.—La Belgique vivra, si écrasée qu'elle soit à l'heure présente, parce qu'elle a connu son devoir et qu'elle n'a pas marchandé son sang pour l'accomplir. Les bataillons de jeunes Canadiens-français au front et en route pour le front ont proclamé et proclament en dépit de monsieur Cannon que le vieux Québec veut être digne de vivre avant de demander le droit à la vie.

LE PARTI LIBERAL DEMASQUE

Pour la première fois enfin le parti libéral déploie son vrai drapeau et ses vraies couleurs devant le pays après vingt

ans d'un double jeu qui sous les apparences de conciliation a toujours tendu vers la révolte, vers l'exploitation du fanatisme et c'est le seul mérite que je connaisse à monsieur Cannon c'est d'avoir la franchise de se proclamer ouvertement de son titre de libéral et de l'autorité de son chef pour faire ce qu'il fait aujourd'hui.

Quel est celui dont le cri double et hypocrite voulait remporter: une Province [illegible] en criant "Hands off Manitoba", et en même temps rem[illegible] la Province de Québec en criant justice aux catholiques? Vous trouverez son nom, non pas dans le bill trompeur et inspiré qui porte faussement le nom de Galipault, mais dans la trompeuse motion Lapointe où il savait encore soulever le Québec en se proclamant français et catholique tout en calmant Ontario par la promesse dissimulée de répéter le "Hands off Ontario" si jamais les réclamations de ses compatriotes étaient appuyées du Conseil privé et d'une législation fédérale. Qui a fait semer partout dans Québec l'idée infâme d'un fanatisme qui n'existe pas dans les autres provinces, pour s'assurer le vote unanime d'un Québec pourtant disposé à être large et sans préjugés? Toujours le même homme dont enfin un enfant mal désavoué se proclame le fils politique à la face de tout le pays !

Voici un exemple récent de ce double jeu, et je le trouve dans la motion Lapointe elle-même.

La motion Lapointe, rouges et bleus vous le savez, a laissé la Province dans la conviction que M. Lapointe et M. Laurier avec le parti libéral, avaient prié le Gouvernement Fédéral de désavouer la loi de l'Ontario, et c'est avec cette conviction que la Province a condamné le parti conservateur aux dernières élections.

Vous conviendrez tous avec moi que si la motion Lapointe ne demandait cette intervention, elle a été faite pour tromper l'Electorat. Laissons M. Lapointe nous dire lui-même ce qu'elle demande :

(Extrait des Débats, 10 mai 1916, page 7)

DECLARATION DE MONSIEUR LAPOINTE

"La résolution que je propose ne demande pas la révocation d'aucune des lois provinciales de l'Ontario. Elle n'implique ni blâme ni censure de l'attitude du gouvernement fédéral à la suite des pétitions demandant l'annulation de la loi de l'Ontario sur l'enseignement du français. Pour ma part, je crois même qu'il n'aurait pas été sage de l'annuler; le remède aurait peut-être aggravé la situation. La contrainte ne saurait règler aucun différend. Je suis un franc libéral, et un défenseur des libertés provinciales. J'irai même jusqu'à dire que tout règlement final de la question, pour être effectif et produire de bons résultats devra être fait dans la province d'Ontario et par elle-même. Mais, monsieur l'Orateur, est-ce que le parlement fédéral n'a pas le droit, tout en refusant d'intervenir dans les actes de la législature d'Ontario par l'exercice du droit de vote ou autrement de demander aux gouvernants de cette province de règler cette question troublante d'une façon généreuse et paisible, et de faire disparaître les griefs de la minorité?"

Que dit Sir Robert Borden si ce n'est qu'il se montre le seul ami de la race et de nos droits. Ecoutez :

DECLARATION DE MONSIEUR BORDEN (page 21 10 mai 1916).

"Je le comprends, pour les affaires fédérales, ces deux langues occupent une situation officielle, et à mon entrée dans la vie publique au Canada et surtout lorsque j'acceptai la direction d'un de ses grands partis politiques, j'estimai que j'avais le devoir de perfectionner ma connaissance de français, dans la mesure permise par mes occupations et par mes forces, j'ai pensé que pareil devoir m'incombait, afin de pouvoir converser et correspondre dans leur propre langue avec les personnes d'extraction française, et porter la parole aux assemblées publiques devant mes concitoyens d'origine fran-

çaise, du moins pendant quelques instants, dans leur propre langue.

"Pour mon propre compte, je l'avoue, je repousserais avec la plus grande énergie toute tentative de porter atteinte à la situation faite à la langue française par la constitution du pays. **Je ne le cèderais à aucun de mes concitoyens de la province de Québec, dans l'énergique détermination de défendre les droits de la langue française reconnus par notre constitution, si l'on faisait la tentative de porter atteinte à ces droits. Mais je professe le plus grand respect à l'endroit de la constitution, et tant qu'elle n'aura pas subi de modification, d'après les méthodes régulières et autorisées, nous avons le devoir de la respecter et de lui obéir, et voilà pourquoi, à mon avis,** la motion proposée aujourd'hui même à cette Chambre, par l'honorable député, ne s'inspire pas des plus chers intérêts du pays. J'irai même jusqu'à dire que, dans mon sentiment, elle est absolument hostile aux plus chers intérêts de la province de Québec elle-même".

Que dit Sir Wilfrid Laurier? Approuve-t-il la demande des requêtes de l'Electorat et de l'Episcopat—et promet-il quelque chose ? Ecoutez :

DECLARATION DE SIR WILFRID LAURIER (pp. 28-29)
10 mai 1916

"Les gens ont aussi demandé l'annulation de cette loi. Cette demande, le Gouvernement l'a repoussée et je ne l'en blâme point. Je ne fais aucun reproche au Gouvernement, car je doute qu'il eût pu agir autrement qu'il n'a fait. Le redressement que comporte le refus de sanction est fort illusoire en ce sens qu'il est plutôt négatif que positif. Le Gouvernement peut bien annuler une loi, mais force lui est de s'en tenir à cela. Une longue expérience nous a appris, et je n'ai pas un seul mot à changer à d'anciennes déclarations de moi

que mon très honorable ami a citées il y a un instant—que l'exercice du droit de vote n'a pas abouti à des résultats satisfaisants et qu'il a au contraire, provoqué un grand nombre des troubles qui ont agité le pays.

Que résulterait-il de l'exercice de ce droit ? A la prochaine session la même législature voterait encore la même loi. Parmi les milliers de pétitionnaires, il en est un grand nombre, j'en suis sûr, qui ont pensé qu'après avoir signé la pétition et obtenu l'annulation de la loi, c'en eût été fini du différend, et que la législature de l'Ontario ne pourrait pas, ses attributions ayant été ainsi amoindries, rétablir cette même loi. Erreur; il n'en eût pas été ainsi, Si la loi avait été annulée, rien n'eût empêché l'assemblée législative de la voter de nouveau, ce qu'elle aurait fait sans aucun doute."

Que resulte-il de tout ceci ? Que le chef du parti libéral notifie purement et simplement la Province d'Ontario qu'il se rit en 1917 comme en 1896 des agitations du Québec, et qu'il ne compromettera jamais son parti pour sa race. Et cependant la motion est ainsi faite qu'elle lui permet de poser patriote dans le Québec dont il se moque.

LA JUSTICE DE L'HISTOIRE

L'histoire a ses vengeances. Après vingt ans d'un régime de diffamation contre le parti anglais de ce pays, elle enrégistre aujourd'hui le fait écrasant d'un premier ministre anglais ayant à combattre le même régime dans Québec même s'opposant à l'élection de l'enfant d'une mère française, d'un fils du vieux Québec, appelé dans les conseils de la nation,—oui, je le repète, par un Premier Ministre anglais et protestant, contre l'Opposition des simulés d'un Premier Ministre français et catholique!

Un Thiers ou un Hanotaux écriront un jour cette page d'histoire dont les honnêtes libéraux ne voudront plus être responsables.

NOTRE PAYS

Nous voulons garder pour nous, avec nos frères les anglais, un pays qui soit à nous, qui porte l'empreinte de notre double mentalité, de notre âme blindée de France et de Saxon, dont le sang riche coule sur la terre des Flandres, pour nous unir à jamais dans une liberté gagnée et payée en commun. Si douloureuse qu'elle soit, bénie tout de même soit l'heure présente où deux mères patries, anciennes rivales se disputent nos cœurs partagés, s'étreignent dans les bras l'une de l'autre pour proclamer qu'elles s'aiment et qu'elles sont sœurs, et que leurs fils sont frères à jamais.

Bénie soit l'heure où se réalise l'espoir suprême du vieux soldat de Carillon, enseveli mais vivant aujourd'hui :

"Mes compagnons, d'une douce espérance.
Leurs cœurs bercés d'espoir toujours français.
Les yeux tournés du côté de la France
Diront enfin, reviendront-ils jamais ?"

La France revient, la France est revenue ! non pas comme jadis, avec des corvettes, et des canons, pour conquérir un territoire sauvage et ennemi, mais sous le souffle des brises de Verdun et de la Marne pour conquérir l'amour et l'admiration de tous, et règner en égal sur le cœur de tous les canadiens.

Nous ne voulons pas de l'annexion qui effacerait cette alliance féconde et fruit de tant d'années. Nous ne voulons pas non plus de l'indépendance qui nous forcerait, trop jeunes encore, à faire face en armées et en navires de guerre aux plus fortes puissances du monde. L'Italie, le Mexique et les Balkans nous instruisent assez du sort réservé aux nations trop faibles qui combattent pour elles mêmes et pour tenir en respect les puissances étrangères !

Nous voulons l'association dans la défense, nous voulons la liberté dans la communauté de droits et de devoirs, nous voulons l'Empire Britannique gardien de ses aspirations.

Laissez-moi emprunter la voix de l'un des fils les plus distingués de l'héroïque France, pour savoir ce qu'est l'Empire:

Histoire de la guerre de 1914 par Gabriel Hanotaux, page 256.

"—Monsieur Asquith a tenté une définition de l'Empire—qui, quoique noble et majestueuse, est encore inférieure à la réalité : "Qu'est-ce que pour nous que l'Empire? Ce n'est pas un syndicat pour l'exploration et l'exploitation des races du monde; ce n'est pas une simple association commerciale, fondée sur la communauté des profits et des pertes ; ce n'est pas uniquement une société d'assurance mutuelle pour la protection de ses membres contre les attaques du dehors. Pour nous, la signification et la valeur de l'Empire résident dans ce fait que, malgré tous ses échecs et toutes ses fautes, malgré tous ces points faibles et toutes ses taches sombres, il constitue le plus grand et le plus fécond essai que le monde ait encore vu, d'une union corporative de communautés libres et émancipées.—Une pareille conception de l'Empire, loin de paralyser, stimule au contraire les aspirations et les efforts de tous, pour que le sort de tous soit sans cesse amélioré.—C'est à nos hommes d'état de faire en sorte que l'Empire mérite qu'on désire y vivre et qu'on accepte (volontairement) de mourir pour lui."

(Hanotaux continue, p. 260). L'Angleterre est devenue, pour des centaines de millions d'individus, le fournisseur, le convoyeur, l'instructeur indispensable. Si cette vigilance protectrice, parfois détestée, venait à leur manquer, ils la réclameraient eux-mêmes. L'Angleterre est pareille à ses grands magasins qui monopolisent le commerce du monde : On se plaint de leur existence, on se plaindrait plus encore de leurs disparitions.—Le monde, habitué au léger tribut prélevé par l'activité britannique, défend la "paix anglaise" qu'il connaît et dont il jouit."

Comme l'homme s'associe à son semblable pour former

le village; comme le village s'associe au village voisin pour former le comté; comme le comté s'associe au comté voisin pour former la province, et la province à la province pour former l'Etat afin de partager entre eux les travaux trop lourds pour une seule épaule mais légers pour toutes.—Ainsi dans l'association des nations, dans l'Empire nous cherchons à par tager entre plusieurs, pour le rendre plus léger et aussi plus équitable, le fardeau des armements et de la poliec du monde.

Comment ceux qui croient à la vérité de l'enseignement du Christ et à sa doctrine d'amour peuvent-ils rejeter un si noble idéal, sans se proclamer comme les Boches, de la doctrine de la force brutale et du mensonge, et ennemis du règne de la paix prédite à la terre.